

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2016
MOTION DE SOUTIEN À MONSIEUR BENOIT PIQUART,
DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Grégory BRO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Christian VILOING, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Claude CARCELLER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à Madame Chantal COMBACAL, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice NEGRIER à M. René GOMEZ, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ

Excusés :

M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Evelyne GELLY

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 30	Votants : 39	Pour 35 Contre 1 Abstention 3
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

CONSIDERANT que depuis près de trois ans, c'est à dire depuis début 2014, le directeur de notre office de tourisme intercommunal, Benoît Piquart, fait l'objet d'attaques calomnieuses de la part d'Hubert Borg, 2^{ème} adjoint au maire de St-Guilhem-le-Désert,

CONSIDERANT qu'une plainte a été déposée à son encontre en août 2015, et est à ce jour en cours d'instruction,

CONSIDERANT que les agissements de ce dernier n'ont pas cessé depuis,

CONSIDERANT que par la motion ci-dessous, il est aujourd'hui demandé à tout le conseil communautaire d'exprimer son soutien à l'un de nos collaborateurs attaqué dans son honneur et sa réputation et à un service qui remplit sa mission avec compétence et passion,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 35 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

« Face aux attaques que nous estimons inadmissibles, nous, membres du Conseil communautaire de la Vallée de l'Hérault, exprimons notre entier soutien à Benoît Piquart, directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal St-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault, dont nous tenons les qualités humaines et professionnelles en très haute estime.

Nous exprimons notre reconnaissance pour le remarquable travail qui est accompli sur le territoire par le directeur de l'office de tourisme et par toute son équipe. Nous leur renouvelons l'affirmation de notre entière confiance dans leurs grandes qualités professionnelles, leur probité et leur engagement sans faille en faveur de toutes les communes de la vallée de l'Hérault.

Nous condamnons donc avec la plus grande fermeté les propos que nous considérons diffamatoires qui ont été propagés contre le directeur de l'office de tourisme par M. Hubert Borg, 2^{ème} adjoint au maire de St-Guilhem-le-Désert, et c'est avec gravité et avec force que nous lui demandons instamment de mettre fin à ces attaques indignes d'un élu de la République. »

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1408 le 13/12/16
Publication le 13/12/16
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161212-lmc194141-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

